Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_031-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-031 : Objet : Marché rédaction du journal municipal – avenant changement de nom du prestataire

Rapporteur : M.Pascal Mahé, 3ème Adjoint

Par délibération du 02/06/2023, l'entreprise MARKETIO avait été retenue pour la rédaction du journal municipal. L'entreprise intervenait en partenariat avec la marque B-Content.
La société MARKETIO va fermer. La marque B-CONTENT continue d'exister avec une autre société dénommée B-CONTENT-IMPAKTING.
Il est donc proposé de passer un avenant avec la société B-CONTENT-IMPAKTING pour formaliser ce changement.
Le prestataire en charge de la rédaction et le montant des prestations restent inchangés.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_031-DE

La commission des finances du 06/03/2026 a émis un avis favorable à cet avenant.

Vu la délibération n°2023/06-104 du 02/06/2023
Vu l'avis de la commission des finances du 06/03/2026
Après avoir entendu l'exposé du 3ème Adjoint et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs, par :
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** l'avenant proposé visant à prendre en compte le fait que la société MARKETIO est remplacée par la société B-CONTENT-IMPAKTING dans le cadre du marché sur la rédaction du journal municipal;
- **Précise** que les prestations, et leur prix demeurent inchangées;
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tous autres documents en lien avec cette délibération;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 13/03/2026
- de la publication :
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE ★ ILLE ET VILAINE ★

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

MAIRIE DE ROMAGNE ★ ILLE ET VILAINE ★

Cécile PARLOT